



Proposition achat au locataire

Par **amocco**, le **14/12/2015 à 13:09**

bonjour ,
je souhaite mettre en vente un appartement qui est actuellement loué . je vais donc envoyer au locataire une lettre avec AR pour une mise en congé et pour lui proposer le bien . l'agence est venu estimé l'appartement a 200 000 frais agence inclus et il sera mis en vente a ce prix en agence . dans la lettre que je vais adresser au locataire , faut il que je lui fasse une proposition a 200 000 ou 190 000 (car 10 000 de frais d'agence) ?

merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **14/12/2015 à 13:16**

Bonjour,
Effectivement, le locataire, lorsqu'il use de son droit de préemption, n'a pas à payer les frais d'agence (dixit la cour de cassation).